

## Coopérer dans LEADER : de la première rencontre à la co-construction du projet de coopération (Niveau 3)

### Pourquoi cette session ?

La mise en œuvre de projets de coopération entre territoires est l'un des principes fondamentaux de LEADER. Une fois la première rencontre réalisée, il s'agit d'organiser, d'officialiser, de donner vie au partenariat mais aussi de piloter le projet de coopération.

Comment assurer le bon déroulement du projet de coopération LEADER, que le GAL soit porteur ou non du projet ?

### Une session pour qui ?

- Vous êtes agent de développement et/ou gestionnaire LEADER
- Vous êtes membre de comité de programmation et/ou membre d'un groupe de travail coopération LEADER

### Objectifs

A l'issue de la session, chaque participant sera en mesure d'assurer et de suivre le bon déroulement d'un projet de coopération sur la durée.

### Programme

- Réaliser l'état des lieux sur l'avancement des projets de coopération mis en place par les participants : échanges de pratiques et levée d'éventuels blocages
- Officialiser le projet : l'accord de coopération
- Organiser l'après première rencontre avec les partenaires : les étapes, méthodes et outils à mettre en place
- Piloter le projet dans le cadre d'une mission d'appui à un projet de coopération : spécificités et points de vigilance

### Intervenants

- Animation et intervention : Marine Rouchouse, chargée de mission Europe et développement rural, Cap Rural
- Intervention : Région Auvergne-Rhône-Alpes (à préciser)

### A propos

Cette session fait suite aux sessions du 5 janvier 2017 « Coopérer dans LEADER : amorcer les dynamiques de coopération (Niveau 1) » et du 30 mai 2017 « Coopérer dans LEADER : de l'offre de coopération à la première rencontre (Niveau 2) ».

Il n'est cependant pas nécessaire d'avoir participé aux deux autres sessions pour suivre cette dernière.

### En pratique

- Le **3 octobre 2017 de 10h à 12h**, en **webconférence**
- 12 participants – inscription **avant le 22 septembre 2017**
- Participation soumise à la cotisation annuelle à Cap Rural ([bulletin de cotisation](#))
- Contact : Marine Rouchouse, chargée de mission Europe et développement rural, Cap Rural, 04 72 49 76 / 06 77 83 12 76, [europa.dev rural@caprural.org](mailto:europa.dev rural@caprural.org)